

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 030-213002496-20241216-DEL044_2024-DE

République Française



DELIBERATION DU C

N°044/2024

Séance du 11 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN,

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), Mme MANE (donne pouvoir à Mme FAUQUET), M. JURADO

Absent non excusé : Mme LIRON

Secrétaire : M. QUENTIN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	10
Nombre de procurations :	02

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE EAU BRUTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de la préparation du budget primitif, le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Eau Brute a permis de l'équilibrer.

La participation du budget principal se justifie par la volonté d'assurer et de pérenniser les services publics de la commune sans augmenter de manière significative les tarifs.

Vu l'article L2224-2 du CGCT,

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 26 498,97 € du budget général au budget annexe Eau Brute, comme prévu aux budgets primitifs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, par 12 voix pour, approuvent la proposition qui leur est faite.

Fait à Saint-Dionisy, le 16 décembre 2024
Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE

